

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

Entre : GIGON Michel
3, rue du relais Postal
25190 Noirefontaine – DOUBS (25)

Et :
.....
.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur loue les locaux et équipements au preneur qui les accepte aux conditions suivantes :

Appartement N°1 au 1, rue du relais Postal – Noirefontaine
Entièrement rénové Année 2006

3 pièces meublées : 1 chambre avec lit de 140
1 cuisine avec coin repas
1 salon
1 entrée placard avec penderie
1 salle d'eau cabine avec jet
1 WC
(Inventaire non exhaustif ci-joint)

Durée de la location

Débutant :
Se terminant :

Une semaine du samedi 16H00 au suivant 10H00.

Montant des arrhes :

La location sera réservée ferme dès réception du règlement. Vous recevrez en retour une confirmation écrite de réservation.

Le contrat est édité en deux exemplaires.

Le preneur,
Faire précéder de la signature de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Le bailleur